

Fiche de données de sécurité

Cette FDS est une traduction anglaise du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION, sans aucune législation spécifique à un pays.

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025

Date de compilation: 09.07.2025

Version: 1

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**1.1 Identifiant du produit:** CARSOLS ACTIVATOR**Autres moyens d'identification:**

Sans objet

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations pertinentes : Formulation industrielle.

Utilisations déconseillées : Toutes les utilisations non spécifiées dans cette section ou dans la section 7.3

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brisk Group BV
Jan Habexlaan 17/17 - 3600 Genk
Limburg
T 0 470 070 981
info@brisk.be

1.4 Numéro de téléphone d'urgence:

Pays	Organisation/Entreprise	Adresse	Urgence nombre	Commentaire
Germany	Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin CBF, Haus VIII (Wirtschaftgebäude), UG	Hindenburgdamm 30 12203 Berlin	+49 (0) 30 19240	
Turkey	Ulusal Zehir Merkezi (UZEM) Refik Saydam Hıfzısıhha Merkezi Başkanlığı	Cemal Gürsel Cd. No: 18 Sıhhiye Çankaya 06590 Ankara	114	Des informations sont fournies au public et au personnel médical sur les incidents d'empoisonnement via le 114.
United Kingdom	Service national d'information antipoison d'Édimbourg Infirmierie royale d'Édimbourg	Little France Crescent EH16 4SA Edinburgh	0344 892 0111	

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange:****Règlement CLP (CE) n° 1272/2008:**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage:**Règlement CLP (CE) n° 1272/2008:**

Aucun

2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Le produit ne répond pas aux critères.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1 Substance:**

Sans objet

3.2 Mélange:**Description chimique:** Mélange de substances**Composants:**

Aucune des substances contenues dans le mélange ne dépasse les limites spécifiées à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 Description des mesures de premiers secours :**

Fiche de données de sécurité

Cette FDS est une traduction anglaise du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION, sans aucune législation spécifique à un pays.

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025

Date de compilation: 09.07.2025

Version: 1

Consulter un médecin en cas d'inconfort en lui montrant la FDS du produit.

Par inhalation:

En cas de symptômes, déplacer la personne affectée à l'air frais.

Par contact cutané:

En cas de contact, il est recommandé de nettoyer soigneusement la zone affectée à l'eau et au savon neutre. En cas d'altération de la peau (picotements, rougeurs, éruptions cutanées, cloques, etc.), consulter un médecin muni de cette fiche de données de sécurité.

Par contact visuel:

Rincer à l'eau jusqu'à élimination complète du produit. En cas de problème, consulter un médecin et lui montrer la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

En cas de consommation en grande quantité, il est recommandé de consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et retardés sont indiqués dans les sections 2 et 11.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire:

Sans objet

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable et présente un faible risque d'incendie grâce à son inflammabilité dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas de combustion prolongée due à une manipulation, un stockage ou une utilisation inappropriés, tout agent extincteur peut être utilisé (poudre ABC, eau, etc.).

Moyens d'extinction inappropriés:

Sans objet

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En raison de sa nature inflammable, le produit ne présente pas de risque d'incendie dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

5.3 Conseils aux pompiers:

Selon l'ampleur de l'incendie, le port d'une tenue de protection intégrale et d'un appareil respiratoire autonome (ARI) peut être nécessaire. Des moyens et équipements d'urgence minimums doivent être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portable, etc.), conformément à la directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Agir conformément au Plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre après un accident ou une autre situation d'urgence. Éliminer toute source d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les conteneurs et réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de provoquer un BLEVE en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre l'incendie dans un milieu aqueux.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour le personnel non urgentiste:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche.

Pour les secouristes:

Voir article 8.

6.2 Précautions environnementales:

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des nappes phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Il est recommandé:

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le transporter en lieu sûr. Ne pas absorber avec de la sciure ou d'autres absorbants combustibles. Pour toute question relative à l'élimination, consulter la section 13..

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025

Date de compilation: 09.07.2025

Version: 1

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger:

A.- précautions générales pour une utilisation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur relative à la prévention des risques industriels liés à la manutention manuelle de charges. Maintenir l'ordre et la propreté et détruire en toute sécurité (section 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions

Il est recommandé de transférer à basse vitesse afin d'éviter la création de charges électrostatiques susceptibles d'affecter les produits inflammables. Consultez la section 10 pour connaître les conditions et les matériaux à éviter..

C.- Recommandations techniques sur l'hygiène générale du travail

Ne pas manger ni boire pendant le processus, se laver les mains ensuite avec des produits de nettoyage appropriés.

D.- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières pour prévenir les risques environnementaux. Pour plus d'informations, voir la sous-section 6.2.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités:

A.- Mesures techniques pour le stockage

Température minimale.: 5 °C B.- Conditions générales de stockage

Éviter les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les aliments. Pour plus d'informations, voir la sous-section 10.5.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

À l'exception des instructions déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de fournir une recommandation particulière concernant les utilisations de ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées sur le lieu de travail (VLEP européenne, et non législation nationale):

Il n'existe pas de limites d'exposition professionnelle applicables aux substances contenues dans le produit.

DNEL (Travailleurs):

Sans objet

DNEL (Population générale):

Sans objet

PNEC:

Sans objet

8.2 Contrôles de l'exposition:



A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre préventif, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection individuelle de base, portant le marquage CE correspondant, conformément au règlement (UE) 2016/425. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), consultez la notice d'information fournie par le fabricant. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1. Toutes les informations contenues dans ce document constituent des recommandations qui nécessitent une clarification de la part des services de prévention des risques professionnels, car nous ignorons si l'entreprise dispose de mesures supplémentaires.



B.- Protection respiratoire

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées.

C.- Protection spécifique pour les mains

Pictogramme	PPE	Étiquetage	CEN Standard	Remarques
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs			Remplacez les gants en cas de dommage. Pour les professionnels et les industriels exposés au produit pendant une période prolongée, nous recommandons l'utilisation de gants CE III conformes aux normes EN 420:2004+A1:2010 et EN ISO 374-1:2016+A1:2018.

D.- Eye and face protection

Pictogramme	PPE	Étiquetage	CEN Standard	Remarques
 Protection faciale obligatoire	Verres panoramiques contre les éclaboussures/projections.		EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement selon les instructions du fabricant. À utiliser en cas de risque d'éclaboussures.

E.- Body protection

Fiche de données de sécurité



Cette FDS est une traduction anglaise du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION, sans aucune législation spécifique à un pays.

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025

Date de compilation: 09.07.2025

Version: 1

Pictogramme	PPE	Étiquetage	CEN Standard	Remarques
	Vêtements de travail			Remplacer avant tout signe de détérioration. Pour les utilisateurs professionnels/industriels soumis à une exposition prolongée, la certification CE III est recommandée, conformément aux normes EN ISO 6529:2013, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013 et EN 464:1994.
	Chaussures de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2012	Remplacer avant tout signe de détérioration. Pour les utilisateurs professionnels/industriels soumis à une exposition prolongée, la certification CE III est recommandée, conformément aux normes EN ISO 20345:2012 et EN 13832-1:2007.

F.- Mesures d'urgence supplémentaires

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures d'urgence supplémentaires.

Contrôles de l'exposition environnementale:

Conformément à la législation communautaire relative à la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement accidentel du produit et de son récipient dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.D.

composés organiques volatils:

Conformément à la directive 2010/75/UE, ce produit présente les caractéristiques suivantes:

V.O.C. (Supply):	0 % weight
V.O.C. densité à 20 °C:	0 kg/m ³ (0 g/L)
Nombre moyen de carbone:	Sans objet
Poids moléculaire moyen:	Sans objet

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

Pour des informations complètes, consultez la fiche technique du produit.

Apparence:

État physique à 20 °C:	Solide
Apparence:	Pas disponible
Couleur:	caractéristiques
Odeur:	inodore
Seuil d'odeur:	Sans objet

Volatilité:

Point d'ébullition à pression atmosphérique:	Sans objet
Pression de vapeur à 20 °C:	Sans objet
Pression de vapeur à 50 °C:	Sans objet
Taux d'évaporation à 20 °C:	Sans objet

Description du produit:

Densité à 20 °C:	Sans objet
Densité relative à 20 °C:	Sans objet
Viscosité dynamique à 20 °C:	Sans objet
Viscosité cinématique à 20 °C:	Sans objet
Viscosité cinématique à 40 °C:	Sans objet
Concentration:	Sans objet
pH:	Sans objet
Densité de vapeur à 20 °C:	Sans objet
Coefficient de partage n-octanol/eau 20 °C:	Sans objet
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Sans objet
Propriétés de solubilité:	Sans objet
Température de décomposition:	Sans objet
Point de fusion/point de congélation:	Sans objet

Inflammabilité:

Fiche de données de sécurité

Cette FDS est une traduction anglaise du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION, sans aucune législation spécifique à un pays.

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025

Date de compilation: 09.07.2025

Version: 1

Point d'éclair:	Ininflammable (>60 °C)
Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet
Température d'auto-inflammation:	Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité:	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	Sans objet

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian: Sans objet

9.2 Autres informations:

Informations relatives aux classes de danger physique:

Propriétés explosives:	Sans objet
Propriétés oxydantes:	Sans objet
Corrosif pour les métaux:	Sans objet
Chaleur de combustion:	Sans objet
Aérosols - pourcentage total (en masse) de composants inflammables:	Sans objet

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C:	Sans objet
Indice de réfraction:	Sans objet

*Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur ses dangers.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse n'est attendue, car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir section 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, de manipulation et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou des pressions excessives n'est attendue..

10.4 Conditions à éviter:

Applicable pour la manipulation et le stockage à température ambiante :

Chocs et frottements	Contact avec l'air	Augmentation de la tempéra	Soleil	Humidité
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

10.5 Incompatible materials:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matériaux combustibles	Autres
Évitez les acides forts	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Évitez les alcalis ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir les sous-sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

LD50 oral > 2000 mg/kg (rat)

Des implications dangereuses pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, des effets néfastes sur la santé peuvent survenir, selon le mode d'exposition:

A- Ingestion (effet aigu):

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosivité/irritabilité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

B- Inhalation (effet aigu):

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosivité/irritabilité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Cette FDS est une traduction anglaise du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION, sans aucune législation spécifique à un pays.

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025 Date de compilation: 09.07.2025 Version: 1

C- Contact avec la peau et les yeux (effet aigu):

- Contact avec la peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact avec les yeux : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CI- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
IARC: Sans objet
- Mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CII- Effets sensibilisants:

- Respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

CIII- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

CIV- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

CV- Risque d'aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres informations:

Sans objet

Informations toxicologiques spécifiques sur les substances:

Sans objet

11.2 Informations sur d'autres dangers:

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Le produit ne répond pas aux critères.

Autres informations

Sans objet

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations expérimentales relatives aux propriétés écotoxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles

12.1 Toxicité:

Pas disponible

12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Pas disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Pas disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Le produit ne répond pas aux critères.

12.7 Autres effets indésirables :

Non décrit

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Classe de déchets (Règlement(EU) No 1357/2014)
------	-------------	--

Fiche de données de sécurité

Cette FDS est une traduction anglaise du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION, sans aucune législation spécifique à un pays.

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025

Date de compilation: 09.07.2025

Version: 1

Il n'est pas possible d'attribuer un code spécifique, car cela dépend de l'utilisation prévue par l'utilisateur

Non dangereux

Type de déchet (Règlement (UE) n° 1357/2014):

Sans objet

Gestion des déchets (élimination et évaluation):

Consultez le responsable du service des déchets agréé concernant les opérations d'évaluation et d'élimination, conformément aux annexes 1 et 2 de la directive 2008/98/CE. Conformément à la directive 15 01 (2014/955/CE) du code, si le récipient a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même. Dans le cas contraire, il sera traité comme un résidu non dangereux. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout. Voir paragraphe 6.2.

Réglementation relative à la gestion des déchets:

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont énoncées

Législation communautaire : Directive 2008/98/CE, 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/2014

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport de marchandises dangereuses par voie terrestre:

En ce qui concerne ADR 2021 and RID 2021:

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Sans objet
- 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : Sans objet
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Sans objet
- Étiquettes: Sans objet
- 14.4 Groupe d'emballage: Sans objet
- 14.5 Risques environnementaux : No
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - Règlements spéciaux: Sans objet
 - Code de restriction des tunnels: Sans objet
 - Propriétés physico-chimiques: voir l'article 9
 - Quantités limitées : Sans objet
- 14.7 Transport maritime en vrac : Sans objet

selon les instruments de l'OMI:

Transport de marchandises dangereuses par mer:

En ce qui concerne IMDG 40-20:

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Sans objet
 - 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : Sans objet
 - 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Sans objet
 - Étiquettes: Sans objet
 - 14.4 Groupe d'emballage: Sans objet
 - 14.5 Risques environnementaux : No
 - 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - Règlements spéciaux: Sans objet
 - Codes EMS:
 - propriétés physico-chimiques: voir l'article 9
 - Quantités limitées : Sans objet
 - Groupe de ségrégation : Sans objet
 - 14.7 Transport maritime en vrac : Sans objet
- ### selon les instruments de l'OMI:

Transport de marchandises dangereuses par voie aérienne: En

ce qui concerne IATA/ICAO 2022:

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Sans objet
- 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : Sans objet
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Sans objet
- Étiquettes: Sans objet
- 14.4 Groupe d'emballage : Sans objet
- 14.5 Risques environnementaux : No
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - Propriétés physico-chimiques : voir l'article 9
- 14.7 : Sans objet

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025

Date de compilation: 09.07.2025

Version: 1

Transport maritime en vrac selon l'OMI**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange:**

Substances candidates à l'autorisation au titre du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : Sans objet

Substances inscrites à l'annexe XIV du règlement REACH (« Liste d'autorisation ») et date d'expiration : Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : NSans objet

Article 95 du RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012 : Sans objet

RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 relatif à l'importation et à l'exportation de produits chimiques dangereux : Sans objet

Seveso III:

Sans objet

Limitations à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (Annex XVII**REACH, etc**

Sans objet

Dispositions particulières en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité comme base pour effectuer des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit..

Autre législation:

Le produit pourrait être concerné par la législation sectorielle

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Législation relative aux fiches de données de sécurité:**

La FDS doit être fournie dans la langue officielle du pays où le produit est commercialisé. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'élaboration des fiches de données de sécurité du Règlement (CE) n° 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)..

Modifications liées à la précédente Fiche de Données de Sécurité qui concerne les modalités de gestion des risques.:

Sans objet

Textes des phrases législatives mentionnées à l'article 3:

Les phrases indiquées ne se réfèrent pas au produit lui-même ; elles sont présentes uniquement à titre informatif et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement CLP (EC) No 1272/2008:

Sans objet

Conseils liés à la formation:

Une formation est recommandée afin de prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit et de faciliter sa compréhension et son interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette présente sur le produit.

Principales sources bibliographiques:<http://echa.europa.eu><http://eur-lex.europa.eu>**Abréviations et acronymes:**

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

IMDG: Code international des marchandises dangereuses maritimes

IATA: Association du transport aérien international

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

COD: Demande chimique en oxygène

BOD5: Demande biochimique en oxygène sur 5 jours

BCF: Facteur de bioconcentration

LD50: Dose mortelle 50

LC50: Concentration létale 50

EC50: Concentration efficace 50

LogPOW: Coefficient de partage octanol-eau

Koc: Coefficient de partage du carbone organique

UFI: identifiant de formule unique

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

Autres informations:

Fiche de données de sécurité

Cette FDS est une traduction anglaise du RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION, sans aucune législation spécifique à un pays.

ACTIVATEUR CARSOLS

Impression: 09.07.2025 Date de compilation: 09.07.2025 Version: 1

Informations de l'auteur de la fiche de données de sécurité

Nom : Neslihan Zorba
Numéro de certificat : NBC04.100.02 & 21.11.2024
Certificat valable jusqu'au : 21/11/2029
Coordonnées : msds@lore.com.tr (0 312 215 42 22)

SDS Turkey

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ : Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous jugeons fiables. Cependant, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent échapper à nos connaissances. Pour cette raison et d'autres, nous déclinons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit. Cette FDS a été élaborée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, cette FDS pourrait ne pas être applicable.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur aux niveaux européen et national, sans que nous puissions en garantir l'exactitude. Ces informations ne constituent pas une garantie des propriétés du produit ; il s'agit simplement d'une description des exigences de sécurité. Nous n'avons aucune connaissance ni aucun contrôle sur la méthodologie et les conditions d'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales concernant la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent uniquement ce produit, qui ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées.